



# Bonnes fêtes à toutes et à tous

19700€

Il y a ceux qui jouent de la flûte dans leurs tracts et ceux qui agissent. Une procédure devant le TGI prend du temps. On n'a pas une date le lendemain, c'est long mais il est vrai que certains n'ont pas mené d'action en justice depuis bien longtemps, ils préfèrent signer des protocoles entre « **bons amis** » avec la direction pour 210 « copains » afin qu'eux seuls bénéficient des 19700€. Excluant ainsi tous les autres salariés. Et après ils viennent donner des leçons au **SIA** ! Pourquoi n'ont-ils pas emmené l'action en justice de leur côté s'ils veulent vraiment que TOUS les salariés en bénéficie? Auraient-ils peur de la famille Peugeot ?

**SEUL le SIA a osé le faire car le SIA défend TOUS les salariés du site d'Aulnay et non pas juste 210 « copains »**. Ils se vantent s'avoir négocié une « super prime de 19700€ ». Alors pourquoi 90% de leurs mandatés sont encore dans « ce groupe où ils nous disent ne pas être bien mais pourtant ils sont toujours là et demandent à aller à Poissy »? Puisque cet accord est si bien pourquoi restent-ils alors qu'ils ont fait partir les salariés qui les ont suivi durant les 4 mois de grève ? Le seul mérite qu'ils ont c'est d'avoir aidé la direction à fermer l'usine un an plus tôt avec leur grève qui démarre 3 semaines avant que Poissy soit capable d'absorber la production des C3 d'Aulnay. Drôle de coïncidence ! C'est bizarre !

**Alors à vous de juger !**

## La phase de volontariat prolongé en janvier 2014, que faut-il faire ?

Il vous suffit de faire une feuille d'intention au plus tard le 31 décembre 2013. Et vous avez jusqu'au 31 janvier 2014 pour amener les preuves de votre projet (promesse d'embauche, Kbis....)

## La phase contrainte commence au 1<sup>er</sup> janvier 2014 !

A compter du 1<sup>er</sup> janvier c'est le début de la phase contrainte, les indemnités seront ICL + 7 mois de salaire. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars nous allons recevoir des propositions de reclassement interne. A partir du 1<sup>er</sup> avril, chacun d'entre nous peut à tout moment recevoir sa lettre de licenciement. Dans cette lettre la direction va vous proposer 1 an de congé de reclassement payé 3 mois à 100% et 9 mois à 65% du brut (soit 76.7% du net). Et **il FAUT IMPERATIVEMENT répondre OUI à ce courrier sous 8 jours. Sans réponse de votre part c'est le NON par défaut qui est retenu**. Une fois dans le congé de reclassement, si vous trouvez une promesse d'embauche, un CDD de 6 mois, un contrat d'interim de 6 mois ou un CDI, vous capitalisez vos droits congé de reclassement en CASH. Ex s'il me reste encore 9 mois en congé de reclassement j'aurais droit à ICL + 7 mois de salaire+ les 9 mois de congés de reclassement (à 65% brut).

## Organisation des activités du site d'Aulnay à compter de janvier 2014

Les ateliers sont interdits d'accès sauf au personnel par nécessité de service. Il faudra venir 1 jour/ 2 (ex semaine 1 = lundi, mercredi et vendredi puis la semaine suivante mardi et jeudi). Les horaires restent inchangés équipe du matin 6h46-14h37. Le self reste ouvert. Vestiaires : tout le monde aura son vestiaire au Ferrage. Il n'y a aucune perte de salaire. Les salariés sont payés comme s'ils avaient été présents. Tous les salariés seront localisés soit au Bt 40 ou 41, port de la tenue image. Il y aura diverses formations obligatoires pour chaque salarié pendant le temps à l'usine.

Pour les salariés qui ont amené une solution de départ externe pour le premier trimestre, ils seront invités à se rendre au PMP durant ces 3 mois pour suivre des formations.

Pour ceux qui ont fait une feuille d'intention en interne, les départs doivent se faire courant janvier 2014.

**Position du SIA : Un avis défavorable a été donné par tous les membres présents au CE du jeudi 19 décembre. Malgré cela, la direction persiste à maintenir ce projet ! C'est scandaleux ! Et après ils veulent nous faire croire que leurs priorités ce sont les salariés. De qui se moque-t-on ?**

### Les horaires de travail

- **Séances de travail des 2 et 3 janvier 2014** : pour **Personnel en équipe** : annulation des séances de travail sauf pour les équipes de PMS, UTC et PMP . Ces séances seront traitées en G36 (séances non travaillées mais maintien de la rémunération)

- **Séances de travail des 2 et 3 janvier 2014** **Personnel en horaire de journée** : positionnement de 2 JRTT collectifs

- **Séances de travail des 6 et 7 janvier 2014** : Présence des encadrants (formation) et du personnel non affecté en session et du **Personnel affecté en session** : octroi de temps utile personnel traité en G36 (séances non travaillées mais maintien de la rémunération)

- **Séances de travail des 8, 9 et 10 janvier 2014** : Présence des encadrants et du personnel non affecté en session **et du Personnel affecté en session** : présence par roulement 1 jour sur les 3 afin d'être accueilli dans les sessions ; pour les 2 autres jours, octroi de temps utile personnel

→ **A partir du lundi 13 janvier, le personnel en session sera présent 1 jour sur 2 par roulement.**

### **DISPOSITIF DE TRANSPORTS**

→ Les lignes privées sont prolongées jusqu'au 17 janvier 2014 dans l'attente de l'état des lieux qui sera fait en semaine 2 et 3

→ Mise en place d'une navette à partir du 6 janvier 2013 au départ de la gare de Villepinte en remplacement des lignes publiques : lignes 680 (Aulnay), 683 (Villepinte), 684 (Pantin) et 686 (Stalingrad). Le **SIA** a demandé un arrêt supplémentaire à la gare RER d'Aulnay où tous les RER s'arrêtent

- Le matin : départ de la gare à 06H20, 06H55 et 07H25

-L'après-midi : départ de l'usine parking des cars porte 3 à 14H55, 15H55 et 16H25

### Le comptoir CE

Le CE sera fermé à la rentrée en janvier. Nous devrions déménager vers le CE Ferrage. Notre déménagement devra avoir lieu courant janvier. Et dès le 1<sup>er</sup> février, vous pourrez venir chercher vos dossiers chèque vacances. Dès que nous aurons la date de réouverture du CE, nous vous en informerons.

### Bilan des mobilités du PSE au 18 décembre

■ 2211 personnes sont « adhérees » ou « soldées », dont 931 mutation interne, 747 autre employeur , **177 congé séniors, 86 EMA = PMS.....**

**501 personnes sans solution auxquelles il faut ajouter environ 70 personnes qui ont été prolongés dans le cadre du démentellement mais qui n'ont pas forcément de solution à l'issue de la prolongation. Un triste bilan !**

***Bonnes vacances en famille ou entre amis!***